



Comité Départemental du Gers de Basket-Ball

Saison 2018/2019



U11 Masculin - Division 2

Le club qui reçoit doit appeler les autres clubs pour fixer les horaires des rencontres, au plus tard le lundi avant la rencontre. Il doit également conserver les feuilles de marques afin de les envoyer au Comité le lundi qui suit.

Lors de chaque plateau ou rencontre, les équipes présentes doivent obligatoirement réaliser le concours de tirs "la fontaine" et inscrire les résultats sur la feuille de marque.

Avant chaque rencontre, il est fortement conseillé aux éducateurs de se concerter sur le niveau de leurs joueurs pour organiser des périodes de jeux d'égale valeur et pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage. Un éducateur pourra, par exemple, demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

L'arbitre et l'éducateur s'associent pour permettre le bon déroulement du jeu au regard du niveau des enfants.

En effet, la spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ses caractéristiques.

Règlement : (cf. règlement Mini Basket)

1 - Durée des rencontres :

Plateau - 4 fois 6 minutes non décomptées

Rencontre - 6 fois 4 minutes décomptées

2 - Valeur des paniers : les paniers marqués depuis l'extérieur de la zone restrictive valent 3 points

3 - Lors de la remise en jeu à la suite de violation (touche, marché, etc...) l'arbitre ne touche pas obligatoirement le ballon. Cette règle est à aborder lors de l'entretien d'avant match entre l'arbitre et les entraîneurs afin de savoir si le niveau des équipes en permet l'application

4 - Lorsque l'écart au score entre les deux équipes atteint 30 points, on continue la rencontre mais on arrête le décompte des points sur la feuille de marque. Il est également possible, en accord entre les deux entraîneurs, d'arrêter la rencontre et de mettre en place des ateliers techniques auxquels participeront les joueurs des deux équipes. Ou encore de continuer la rencontre en mélangeant les joueurs des deux équipes.

Journée 1 : Samedi 10/11/2018

A Castéra Verduzan

A Castéra Réjaumont - 2

ES La Romieu

BC Fleurance Préchac

c/ ES La Romieu

c/ BC Fleurance Préchac

c/ A Castéra Réjaumont - 2

A Mirande

BC Mirande

c/ Valence Condom GB

A Auch

Auch BC - 2

c/ SA Jegun - 2

Journée 2 : Samedi 24/11/2018

A Jegun

SA Jegun - 2

A Castéra Réjaumont - 2

Valence Condom GB

c/ A Castéra Réjaumont - 2

c/ Valence Condom GB

c/ SA Jegun - 2

A La Romieu

ES La Romieu

c/ BC Mirande

A Fleurance

BC Fleurance Préchac

c/ Auch BC - 2



Comité Départemental du Gers de Basket-Ball

Saison 2018/2019



U11 Masculin - Division 2

Le club qui reçoit doit appeler les autres clubs pour fixer les horaires des rencontres, au plus tard le lundi avant la rencontre. Il doit également conserver les feuilles de marques afin de les envoyer au Comité le lundi qui suit.

Lors de chaque plateau ou rencontre, les équipes présentes doivent obligatoirement réaliser le concours de tirs "la fontaine" et inscrire les résultats sur la feuille de marque.

Avant chaque rencontre, il est fortement conseillé aux éducateurs de se concerter sur le niveau de leurs joueurs pour organiser des périodes de jeux d'égale valeur et pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage. Un éducateur pourra, par exemple, demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

L'arbitre et l'éducateur s'associent pour permettre le bon déroulement du jeu au regard du niveau des enfants.

En effet, la spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ses caractéristiques.

Règlement : (cf. règlement Mini Basket)

1 - Durée des rencontres :

Plateau - 4 fois 6 minutes non décomptées

Rencontre - 6 fois 4 minutes décomptées

2 - Valeur des paniers : les paniers marqués depuis l'extérieur de la zone restrictive valent 3 points

3 - Lors de la remise en jeu à la suite de violation (touche, marché, etc...) l'arbitre ne touche pas obligatoirement le ballon. Cette règle est à aborder lors de l'entretien d'avant match entre l'arbitre et les entraîneurs afin de savoir si le niveau des équipes en permet l'application

4 - Lorsque l'écart au score entre les deux équipes atteint 30 points, on continue la rencontre mais on arrête le décompte des points sur la feuille de marque. Il est également possible, en accord entre les deux entraîneurs, d'arrêter la rencontre et de mettre en place des ateliers techniques auxquels participeront les joueurs des deux équipes. Ou encore de continuer la rencontre en mélangeant les joueurs des deux équipes.

Journée 3 : Samedi 01/12/2018

A Auch

Auch BC - 2

BC Mirande

ES La Romieu

c/ BC Mirande

c/ ES La Romieu

c/ Auch BC - 2

A Valence sur Baise

Valence Condom GB

c/ BC Fleurance Préchac

A Castéra Verduzan

A Castéra Réjaumont - 2

c/ SA Jegun - 2

Journée 4 : Samedi 15/12/2018

A Fleurance

BC Fleurance Préchac

Valence Condom GB

Auch BC - 2

c/ Valence Condom GB

c/ Auch BC - 2

c/ BC Fleurance Préchac

A Mirande

BC Mirande

c/ A Castéra Réjaumont - 2

A Jegun

SA Jegun - 2

c/ ES La Romieu



Comité Départemental du Gers de Basket-Ball

Saison 2018/2019



U11 Masculin - Division 2

Le club qui reçoit doit appeler les autres clubs pour fixer les horaires des rencontres, au plus tard le lundi avant la rencontre. Il doit également conserver les feuilles de marques afin de les envoyer au Comité le lundi qui suit.

Lors de chaque plateau ou rencontre, les équipes présentes doivent obligatoirement réaliser le concours de tirs "la fontaine" et inscrire les résultats sur la feuille de marque.

Avant chaque rencontre, il est fortement conseillé aux éducateurs de se concerter sur le niveau de leurs joueurs pour organiser des périodes de jeux d'égale valeur et pour situer le niveau d'intervention de l'arbitrage. Un éducateur pourra, par exemple, demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

L'arbitre et l'éducateur s'associent pour permettre le bon déroulement du jeu au regard du niveau des enfants.

En effet, la spécificité du jeune joueur, comme son âge, son niveau technique, ses capacités de développement, fait que l'arbitrage doit être adapté à ses caractéristiques.

Règlement : (cf. règlement Mini Basket)

1 - Durée des rencontres :

Plateau - 4 fois 6 minutes non décomptées

Rencontre - 6 fois 4 minutes décomptées

2 - Valeur des paniers : les paniers marqués depuis l'extérieur de la zone restrictive valent 3 points

3 - Lors de la remise en jeu à la suite de violation (touche, marché, etc...) l'arbitre ne touche pas obligatoirement le ballon. Cette règle est à aborder lors de l'entretien d'avant match entre l'arbitre et les entraîneurs afin de savoir si le niveau des équipes en permet l'application

4 - Lorsque l'écart au score entre les deux équipes atteint 30 points, on continue la rencontre mais on arrête le décompte des points sur la feuille de marque. Il est également possible, en accord entre les deux entraîneurs, d'arrêter la rencontre et de mettre en place des ateliers techniques auxquels participeront les joueurs des deux équipes. Ou encore de continuer la rencontre en mélangeant les joueurs des deux équipes.

Journée 5 : Samedi 12/01/2019

A Mirande

BC Mirande

SA Jegun - 2

BC Fleurance Préchac

c/ SA Jegun - 2

c/ BC Fleurance Préchac

c/ BC Mirande

A Auch

Auch BC - 2

c/ A Castéra Réjaumont - 2

A Valence sur Baise

Valence Condom GB

c/ ES La Romieu

Journée 6 : Samedi 26/01/2019

A la Romieu

ES La Romieu

Valence Condom GB

A Castéra Réjaumont - 2

c/ Valence Condom GB

c/ A Castéra Réjaumont - 2

c/ ES La Romieu

A Fleurance

BC Fleurance Préchac

c/ BC Mirande

A Jegun

SA Jegun - 2

c/ Auch BC - 2